

notre domaine s'est considérablement accru. Le Parlement, le Pays ont compris la nécessité des dépenses considérables qu'exigeait l'accomplissement de cette grande œuvre.

Il reste aujourd'hui à justifier les sacrifices du passé et ceux que réserve l'avenir par les résultats qui seront obtenus.

Mettre en valeur les vastes territoires qui nous sont acquis, y créer des exploitations agricoles, développer la force productive des colonies et, par cela même, accroître leurs relations commerciales avec la France ; améliorer ou créer les voies de communication et de pénétration, tel est, dans les grandes lignes, le problème qui s'impose et dont la solution intéresse et préoccupe un nombre, de jour en jour plus grand, d'hommes dévoués à la cause de l'expansion coloniale.

Dans cette œuvre, le rôle principal appartient à l'initiative privée. Mais l'initiative privée a besoin d'être encouragée et soutenue par le Gouvernement et ses agents.

C'est sur cette question si délicate et si importante des relations entre l'Administration et les colons que je tiens à appeler, d'une façon toute particulière, votre attention.

On a dit fréquemment que la France n'avait que des colonies de fonctionnaires et de soldats. On s'est plaint et l'on se plaint encore de l'accueil peu encourageant que reçoivent aux colonies ceux de nos concitoyens qui veulent s'y installer, des difficultés, des vexations de toute nature qu'ils rencontrent, des entraves qu'apporte au développement des affaires une réglementation routinière et trop fiscale ; on oppose volontiers à l'attitude de nos fonctionnaires celles des représentants des pays étrangers, toujours empressés, dit-on, à servir les intérêts de leurs nationaux, à faciliter leurs entreprises, à prendre fait et cause pour eux toutes les fois qu'ils ont besoin d'être soutenus ou défendus.

Je sais la part d'exagération qu'il y a dans ces récriminations, je n'ignore pas que le souci de faire respecter la loi et d'assurer au budget les ressources qui lui sont indispensables ne permet pas de donner satisfaction à tous les desiderata du commerce et de l'industrie.

Mais tout en restant fidèlement attachée à son devoir professionnel, j'estime que l'Administration peut et doit se considérer comme l'auxiliaire et la protectrice désignée des hommes de bonne volonté qui consacrent leur énergie, leurs forces et leurs capitaux à la mise en valeur de notre domaine d'outre-mer.

L'Administration doit avoir à cœur de les aider, de les ren-